

## DONNÉES SUR LES ENTITÉS IMPLIQUÉES DANS LES SUBVENTIONS

### Lettre type : Lettre de confirmation du récipiendaire principal désignant le représentant de l'organisation secondaire pour les avis

Date : juin 2026

#### Instructions

Le Récipiendaire Principal utilise cette lettre pour **désigner un nouveau représentant ou une nouvelle représentante ou mettre à jour** le/la représentant(e) existant(e) de l'organisation secondaire, seulement dans les cas où une entité principale chargée de la mise en œuvre<sup>1</sup> a été désignée.

Le Récipiendaire Principal complète la présente lettre (sur son en-tête officiel) en s'assurant qu'elle est dûment remplie et signée par la personne autorisée. La lettre signée doit être jointe à la demande de modification de la demande de modification dans le Portail des partenaires du Fonds mondial pour désigner ou mettre à jour le/la représentant(e) de l'organisation secondaire pour les avis.

**Considérations importantes** : lors de la préparation de cette lettre:

1. La Note de politique opérationnelle sur les Données sur les entités impliquées dans les subventions [Note de politique opérationnelle relative aux données sur les entités bénéficiaires de subventions \(GED\)](#) définit les règles et les exigences relatives aux données sur les entités impliquées dans les subventions qui sont soumises au moyen de la présente lettre type. Avant de remplir la lettre type, veuillez lire attentivement ces exigences et vous assurer que les données sur les entités impliquées dans les subventions s'y conforment.
2. Des instructions spécifiques supplémentaires sont fournies dans les notes de bas de page de la lettre type. Veuillez les lire attentivement. N'hésitez pas à contacter l'équipe du Fonds mondial si vous avez besoin de précisions.

---

<sup>1</sup> Les accords avec l'entité principale chargée de la mise en œuvre ne s'appliquent que dans le cas où une entité de mise en œuvre gouvernementale (comme le ministère de la Santé) n'a pas le pouvoir de signer les accords de subvention en raison des dispositions législatives du pays ou pour d'autres raisons. Dans un tel cas, l'entité gouvernementale qui dispose de ce pouvoir (le ministère des Finances ou le ministère des Affaires étrangères, par exemple) signe l'accord de subvention à titre de récipiendaire principal, et l'entité de mise en œuvre gouvernementale (comme le ministère de la Santé) agit comme entité principale chargée de la mise en œuvre.

**[En-tête du Réciiendaire Principal, avec son adresse officielle]**

**[En-tête du Réciendaire Principal, avec son adresse officielle]**

[Date]

Destinataire : Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

À l'attention de :

Campus de la santé mondiale

Chemin du Pommier 40

1218 Le Grand-Saconnex, Genève, Suisse

À l'attention de : [Gestionnaire de portefeuille du Fonds]

Objet : **[Pays] - [nom officiel du réciendaire principal]** (le « réciendaire principal »)

**Lettre de confirmation du Réciendaire Principal désignant le représentant de l'organisation secondaire pour les avis**

Madame/Monsieur, [Gestionnaire de portefeuille du Fonds]

En ce qui concerne tout document juridiquement contraignant devant être signé entre le Réciendaire Principal et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le « Fonds mondial »), ou émis par le Réciendaire Principal, ou tout autre document ou avis, en rapport avec toute subvention accordée par le Fonds mondial au bénéficiaire principal (chacun étant un « document pertinent », et collectivement, les « documents pertinents ») :

A. Je, agissant en mon nom propre et en tant que représentant dûment habilité du bénéficiaire principal, confirme, reconnais et accepte par la présente que : A. la personne dont la signature spécimen figure à la section 1 ci-dessous :

i est autorisée, au nom du Réciendaire Principal à agir en tant que Représentant de l'Organisation secondaire<sup>2</sup> pour les notifications relatives à chaque Document pertinent au nom du Réciendaire Principal; et

ii occupe le poste indiqué à côté de son nom et que chaque signature spécimen figurant ci-dessous constitue la signature actuelle et authentique de cette personne.

B. à compter de la date de la présente lettre, toutes les lettres de confirmation antérieures concernant l'objet de la présente lettre sont révoquées<sup>3</sup> ;

C. la présente lettre remplace tout autre accord écrit ou communication entre les parties à la présente lettre concernant son objet ;

D. le Fonds mondial peut à tout moment exiger : (a) des preuves supplémentaires de l'autorisation en bonne et due forme de mon pouvoir ou de celui de toute autre personne de signer, de représenter ou d'agir au nom du Réciendaire Principal; (b) la preuve de une preuve d'identité me concernant ou concernant toute autre personne, afin de certifier l'authenticité de la

<sup>2</sup> Pour plus de clarté, la désignation d'un représentant secondaire de l'organisation pour les avis n'a aucune incidence sur la désignation, le rôle, les responsabilités, les droits et les pouvoirs du représentant principal de l'organisation pour les avis

<sup>3</sup> Veuillez consulter l'équipe de pays si vous ne souhaitez pas révoquer l'une ou l'autre des désignations aux termes de lettres de confirmations antérieures relatives à l'objet des présentes. Dans un tel cas, une mention à cet effet acceptable pour le Fonds mondial doit être incluse dans la présente lettre

**[En-tête du Réciendaire Principal, avec son adresse officielle]**

signature figurant ci-dessous ; et (c) toute autre pièce justificative à l'appui des éléments mentionnés dans la présente lettre ou s'y rapportant.

E. La présente lettre est régie par les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2016) et l'article 12.7 (Arbitrage) du Règlement du Fonds mondial (tel qu'il peut être modifié de temps à autre et disponible sur le site web du Fonds mondial, ci-après dénommé « **Règlement du Fonds mondial** ») s'applique mutatis mutandis à la présente lettre. Aux fins de la présente lettre, toute référence à l'« accord de subvention » figurant à l'article 12.7 du Règlement des subventions est remplacée par « lettre » et toute référence au « bénéficiaire » est remplacée par « Réciendaire Principal » ;

F. Le Réciendaire Principal (i) dispose de tous les pouvoirs nécessaires et, le cas échéant, a été dûment habilité par tous les consentements, actes, agréments et autorisations requis pour signer et remettre chaque Document concerné dans lequel il est désigné comme partie, et pour s'acquitter de toutes ses obligations au titre dudit Document concerné ; et (ii) avant la signature du Document concerné par le Réciendaire Principal ce dernier s'est assuré que la signature, la remise et l'exécution par le Réciendaire Principal ne violent ni ne sont en conflit avec aucune loi applicable, aucune disposition des documents constitutifs du Réciendaire Principal, aucune ordonnance ou décision d'un tribunal ou d'une autorité compétente, ni aucune restriction contractuelle liant le Réciendaire Principal ou l'affectant ;

G. Le Réciendaire Principal doit se conformer : (1) au Règlement du Fonds mondial en matière de subventions ; (2) aux Directives du Fonds mondial relatives à la budgétisation des subventions (telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre et disponibles sur le site web du Fonds mondial), (3) le Guide des politiques du Fonds mondial en matière d'approvisionnement et de gestion des produits de santé (tel qu'il peut être modifié de temps à autre et disponible sur le site web du Fonds mondial), et (4) toute autre politique, procédure, réglementation et directive que le Fonds mondial peut communiquer par écrit au Réciendaire Principal, de temps à autre ;

H. Je confirme par la présente, au nom du Réciendaire Principal, que ce dernier a pris connaissance, comprend et s'engage à respecter :

- a. la [Note de politique opérationnelle et procédures opérationnelles relatives aux données sur les bénéficiaires de subventions](#), (telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre et disponibles sur le site web du Fonds mondial, ci-après dénommées « **GED OPN** ») ;
- b. les [Déclarations de confidentialité du Fonds mondial](#) du Fonds mondial, y compris la déclaration complémentaire relative aux activités de financement et de gestion des subventions du Fonds mondial (telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre et disponibles sur le site web du Fonds mondial, ci-après dénommées les « **Déclarations de confidentialité** ») ; et
- c. le [Code de conduite des réciendaires des ressources du Fonds mondial](#) du Fonds mondial destiné aux bénéficiaires de ses ressources (tel qu'il peut être modifié de temps à autre et disponible sur le site web du Fonds mondial, ci-après dénommé le « code de conduite »).

**[En-tête du Récipiendaire Principal, avec son adresse officielle]**

Cordialement,

**Nom et signature :** *[d'un(e) représentant(e) autorisé(e) de l'organisation du Récipiendaire Principal auquel échoient l'autorisation et la responsabilité de soumettre les informations dans la présente lettre. Des documents apportant la preuve de l'autorité du signataire de la présente lettre doivent être communiqués au Fonds mondial s'il en fait la demande.]*

**Titre :**

## Section 1. Représentant de l'organisation secondaire pour les avis<sup>4</sup>

[D<sup>r</sup>/M./M<sup>me</sup>, Prénom, Nom]

[Titre officiel du poste]

[Adresse de courriel]

[Nom de l'organisation de l'entité principale chargée de la mise en œuvre]

***En apposant sa signature ci-après, le signataire autorisé déclare avoir lu et compris : i) la Note de politique opérationnelle relative aux données sur les entités impliquées dans les subventions (Note de politique opérationnelle relative aux données sur les entités bénéficiaires de subventions (GED)) ii) le Code de conduite et iii) les déclarations sur la confidentialité, et s'engage à s'y conformer.***

Signature de la personne autorisée :

Date : .....

---

<sup>4</sup> Le Fonds mondial peut demander au récipiendaire principal de fournir des documents de son organisation ou tout autre document attestant que la personne est dûment autorisé, comme précisé aux présentes.